

*Republique Démocratique du Congo*

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**



**DECLARATION OFFICIELLE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU  
CONGO A L'OCCASION DE LA 10<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFERENCE DES ETATS  
PARTIES A LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION**

**ATLANTA/USA, DU 11-15 DECEMBRE 2023**

**Monsieur le Président du Bureau,**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Secrétariat,**

**Mesdames et Messieurs les Membres des délégations respectives,**

**Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole du haut de cette Tribune au nom de la Délégation de la République Démocratique du Congo, à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

La Délégation de la République Démocratique du Congo se joint à toutes les autres Délégations pour présenter ses sincères félicitations au Président du Bureau et à tous les autres membres pour leur élection.

J'adresse également mes sincères remerciements aux autorités du Pays Hôte pour la tenue de la présente session dans cette belle Ville d'Atlanta.

**Mesdames et Messieurs,**

Il vous souviendra qu'à l'occasion de la Journée Internationale de lutte contre la corruption célébrée le 09 décembre de chaque année, nous avons tous sensibilisé et continuons à conscientiser nos Etats à travailler dans le sens d'unir le monde pour faire face à ce fléau.

La République Démocratique du Congo, sous le leadership du Président de la République et Chef de l'Etat, Son **Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, accorde une grande importance au contenu de la Déclaration politique intitulée « **Notre engagement commun à nous attaquer efficacement aux problèmes posés par la corruption et à prendre des mesures pour la prévenir, la combattre et renforcer la coopération internationale** ».

...//...

**Mesdames et Messieurs,**

Mon Pays a réalisé d'énormes progrès en vue de l'application de la Convention des Nations-Unies contre la corruption en fixant un cadre normatif et structurel ainsi que d'autres mécanismes de prévention indispensables.

Sur le plan normatif, la République Démocratique du Congo dispose d'un arsenal des textes des Lois qui comportent plusieurs dispositions permettant de prévenir la corruption. Au nombre de ces textes l'on peut citer notamment :

- Le Décret-loi n°017/2002 du 3 octobre 2002 portant Code de conduite de l'Agent public de l'Etat ;
- La Loi n°04/016 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme ;
- L'Ordonnance-Loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique.

Sur le plan structurel, aux côtés des organes classiques de prévention, de poursuite et de répression qui sont principalement les Cours et Tribunaux, nous pouvons mentionner des structures et services publics créés conformément aux dispositions de l'article 6 de la Convention pour concourir à la lutte contre la corruption. C'est le cas de :

- L'Observatoire de Surveillance de la Corruption et de l'Ethique Professionnelle ;
- La Cellule Nationale des Renseignements Financiers ;
- L'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption.

...//...

**Mesdames et Messieurs,**

En plus de ce qui précède, j'aimerais souligner que la République Démocratique du Congo a élaboré une Stratégie Nationale de lutte contre la corruption horizon 2022-2026 et son Plan d'Actions Prioritaires pour renforcer sa détermination à lutter efficacement contre la corruption.

Elle dispose des outils tels que SYDONIA et FINALERTE qui sont indispensables pour lutter contre la fraude fiscale, douanière et par ricochet lutter contre la corruption dans ce secteur.

En outre, elle a mis en place une Task force anti-corruption qui regroupe les différentes structures spécialisées dans la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le détournement des deniers publics.

Dans la perspective d'une sensibilisation à la base, la République Démocratique du Congo a souscrit à l'implémentation du projet d'insertion dans son programme d'enseignement, des modules de prévention et de lutte contre la corruption avec l'appui technique de l'ONUSC et de l'UNESCO.

**Mesdames et Messieurs,**

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer l'appel de la République Démocratique du Congo à la solidarité de tous les Etats ici représentés pour faire cesser l'agression dont elle est victime de la part de son voisin le Rwanda qui sous-traite les terroristes du M23 qui causent des milliers de morts, des viols des femmes et des filles, des pillages des ressources naturelles, des déplacements massifs de de nos compatriotes de l'Est du pays qui sont aujourd'hui éloignés de leurs milieux habituels de résidence et privés de participer au processus électoral en cours.

...//...

Je ne saurai clore cette déclaration sans inviter l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime « ONUDC » à continuer à définir les priorités stratégiques et à fournir, en synergie avec d'autres partenaires au développement, une assistance technique adéquate aux Etats Parties pour leur permettre de relever le défi de la corruption.

Ainsi, je renouvelle ici l'engagement du Gouvernement de la République Démocratique du Congo à lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Vive les 20 ans de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

Je vous remercie.

**MUTOMBO KIESE Rose**